

VILLE de ROYAN

Séance du 29 Novembre 1963

OBJET :

Règlement de dépenses sur
le Chapitre " Dépenses
Imprévues ".

63104

Le vingt neuf Novembre mil neuf cent soixante trois, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Novembre 1963.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, POUGET, MOUCHOT, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, PONTANILLE, REIX, ETCHEBER, Melle FOUCHE, MM. GACHET, BUJARD, GALLAND et BETOUS.

Représentés : M. Flahaut par M. Biscaye

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 27 Novembre 1963

décide

- d'imputer sur le chapitre XXXI, "Dépenses Imprévues" du budget de 1963 les mémoires ci-après :

- Bureau Sécurité (CCP Bordeaux 1112.74)
versement de la somme retenue pour travaux
d'expertise au Casino Municipal 1.188 fr 40
- Abandon à l'Office du Tourisme des droits
d'entrée perçus sur tickets au Palais des
Congrès à l'occasion du stage de judo
(subvention)..... 1.811 fr 50
- Electricité de France. Raccordement élec-
trique des installations établies à la
demande des " Eclaireurs de France "
Chemin du Garde à Royan 1.607 fr 41

APPROUVE

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

ROCHEFORT-MER, le

4 JANV 1964

Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

[Signature]